

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Turquois

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« citoyens »,

insérer les mots :

« , des associations de retraités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose d'intégrer des associations de retraités au sein de la Conférence de financement.